Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 11 (1873)

Heft: 24

Artikel: Lausanne, le 14 juin 1873

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182327

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PESEX EDE E.AESONNENERNT:

Pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr. Pour l'étranger: le port en sus. On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 14 Juin 1873.

A l'occasion du concert qui vient d'être donné par la société de chant de Sainte-Cécile, au bénéfice de la restauration de la cathédrale, et dont le programme contenait un des chefs-d'œuvre de Mozart, nous avons le plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs une pièce très peu connue et fort curieuse, relative à un concert donné à Lausanne par cet illustre compositeur, à l'âge de neuf ans.

C'était en 1766. A cette époque Lausanne devint le rendez-vous de nombreux étrangers de distinction, attirés chez nous par la présence du célèbre docteur Tissot et des séjours qu'y firent successivement Voltaire, Gibbon et Rousseau. Les beauxarts étaient alors cultivés avec succès sous le patronage de cette société d'élite, et le jeune Mozart, encore enfant, mais chez qui se révélait déjà un génie musical qui tenait du prodige, y fut accueilli avec enthousiasme. Voici ce qu'écrivait à cette occasion le docteur Tissot au premier journal qui parut à Lausanne, Aristide on le Citoyen:

« Du 11 octobre 1766.

« Je ne doute pas, Messieurs, que vous n'ayez entendu le jeune Mozart, et je suis persuadé qu'il aura fait sur vous la même impression que sur toutes les personnes capables d'apprécier les beauxarts. Vous aurez vu, avec autant de surprise que de plaisir, un enfant de neuf ans toucher du clavecin comme les grands maîtres; et ce qui vous aura encore plus étonné, c'est d'apprendre par des personnes dignes de foi qu'il en touchait déjà supérieurement il y a trois ans; c'est de savoir que presque tout ce qu'il joue est de sa composition; c'est d'avoir trouvé dans toutes ses pièces et même dans ses fantaisies ce caractère de force qui est le sceau du génie, cette variété qui annonce le feu de l'imagination, et cet agrément qui prouve un goût sûr; c'est enfin de l'avoir vu exécuter les morceaux les plus difficiles, avec une aisance et une facilité qui surprendraient même chez un musicien de trente ans.

J'ai beaucoup vu notre jeune musicien et je l'ai observé attentivement. Il est né avec une oreille exquise et une organisation disposée à être fortement affectée par la musique; fils d'un père grand musicien et frère cadet d'une sœur dont le jeu a partagé votre admiration, les premiers bruits qu'il a entendus ont été des sons harmoniques. Il a reçu en nais-

sant cette délicatesse d'organe que le moindre faux son fait souffrir. La sensibilité et la justesse de son oreille sont si grandes que des sons faux, aigres ou trop forts font couler ses larmes.

L'imagination du jeune Mozart est aussi musicale que son oreille; elle a toujours présents une multitude de tons à la fois; un seul ton donné rappelle dans le même instant tous ceux qui peuvent former une suite mélodieuse et une symphonie complète. Chez les personnes de quelque talent très supérieur, toutes les idées se présentent sous les rapports qu'elles peuvent avoir avec ce talent; c'est ce qui était bien sensible chez notre jeune homme; il était quelquefois porté involontairement, comme par une force secrète, à son clavecin, et en tirait des sons qui étaient l'expression vive de l'idée dont il venait d'être occupé.

Ce jeune enfant a beaucoup de naturel, il est aimable, il a des connaissances étrangères à la musique; cependant, s'il n'était pas musicien il ne serait peut-être qu'un enfant très ordinaire. S'il n'était pas né fils de musicien, le talent n'aurait peut-être pas eu occasion de se développer que tard, et ses autres facultés seraient restées enfouies jusqu'à cette époque.

L'on peut prédire avec confiance qu'il sera un jour un des plus grands maîtres dans son art; mais n'a-t-on pas à craindre que, développé si jeune, il ne vieillisse de très bonne heure? Il n'est que trop vrai que les enfants précoces ont souvent été usés à la fleur de l'âge; des fibres trop travaillées deviennent calleuses et incapables de fonctionner davantage; mais l'expérience a aussi fait voir quelque-fois que des hommes nés avec un talent particulier pour quelqu'un des beaux-arts, se sont soutenus très longtemps; l'organisation faite pour ce talent joue avec une si grande facilité, qu'elle ne s'use presque point par l'exercice, et l'on voit que le travail ne fatigue point le jeune Mozart.

Après vous avoir entretenu de l'enfant musicien, je dois vous dire un mot de l'enfant moral, qui a encore plus de droit de vous intéresser. Une tête bien organisée paraît faite pour une âme vertueuse et des mœurs douces; l'expérience l'a vérifié chez plusieurs grands artistes, et le jeune Mozart en fournit une nouvelle preuve; son cœur est aussi sensible que son oreille; il a une modestie rare à cet âge, rare avec cette supériorité. On est vraiment édifié de l'entendre rapporter ses talents à l'auteur de

tout don, et en conclure avec une aimable candeur et l'air de la plus intime persuasion, qu'il serait impardonnable de s'en glorifier; l'on ne voit point sans émotion toutes les marques de sa tendresse pour un père qui en paraît bien digne, qui a donné plus de soins encore à la formation de son caractère qu'à la culture de ses talents, et qui parle de l'éducation avec autant de justesse que de la musique; qu'il en est bien récompensé par le succès; et qu'il est doux pour lui de voir ses deux aimables enfants plus flattés d'un regard d'approbation, qu'ils cherchent avec une tendre inquiétude dans ses yeux, que des applaudissements de tout un public.»

Les régiments capitulés.

On sait qu'ensuite de capitulation militaire conclue avec la France en 1803, la Suisse devait lui fournir quatre régiments de 4,000 hommes chacun.

Dès 1805, les envahissements du premier Consul, qui s'était fait sacrer empereur l'année précédente, provoquèrent contre lui une coalition formidable de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. Le grand conquérant ayant plus que jamais besoin de soldats devint très exigeant envers la Suisse relativement aux prestations militaires auxquelles elle s'était engagée. Mais le peu d'exactitude que montrait la France à payer les pensions arriérées des anciens militaires, et les dispositions hostiles d'une partie de nos populations rendaient le recrutement très difficile dans certains cantons. Aussi nous voyons qu'en 1807, par exemple, sur les 16,000 hommes que nous devions mettre sous les drapeaux français, il en manquait au moins 8,000; beaucoup d'officiers et de soldats continuaient à s'enrôler pour l'Espagne ou pour l'Angleterre. Dans le commencement de l'année, l'ambassadeur français déclara au landamman de la Suisse, que l'empereur se verrait obligé d'établir l'enrôlement forcé ou la conscription dans les cantons, si les quatre régiments auxiliaires ne se trouvaient pas au complet pour le mois de mai. Il fallut alors vider les prisons et organiser à la hâte un enrôlement forcé qui atteignit tous les mauvais sujets et tapageurs d'auberges.

On parvint à grand'peine, par ces moyens violents, à compléter les cadres de 12,000 hommes, qui allèrent rougir de leur sang les places de l'Allemagne, les rochers de la Calabre, en Italie, et les monts Cantabres en Espagne. Prodigues, comme toujours, du sang des Suisses, les généraux français avaient grand soin de placer nos bataillons à l'avantgarde, où leurs uniformes rouges trompaient l'œil des populations, et les faisaient prendre pour des Anglais, méprise chèrement payée plus d'une fois par les populations espagnoles et napolitaines.

On peut se faire une idée des difficultés qu'il y avait à compléter les régiments capitulés en consultant les journaux de l'époque. Des réclames pompeuses appelaient nos hommes à partager la gloire du grand capitaine, et des récompenses étaient offertes de tous côtés.

Parmi les nombreux avis concernant le recrutement, nous en prenons au hasard deux ou trois insérés dans la Gazette de Lausanne de 1807, en compagnie des Bulletins de la grande armée:

La municipalité de Vevey, voulant concourir aux vues du gouvernement, vient de prendre des mesures pour faciliter le recrutement dans son ressort. Elle a décidé d'accorder une prime à 20 hommes de la ville qui s'enrôleront à Vevey pour les régiments suisses au service de France, d'ici au 1er mars prochain, savoir 16 francs de Suisse, soit 24 liv. de France, à chaque citoyen de Vevey, bourgeois ou habitant fixé, et 8 fr. de Suisse à chaque individu non citoyen de la commune, mais y demeurant depuis 8 mois.

On apprend que le canton du Tessin, afin d'encourager le recrutement pour le service de France, a promis non-seulement 12 francs de France pour chaque recrue, mais encore 8 francs, pour quiconque présenterait une recrue volontaire aux autorités compétentes.

Voici le bouquet:

Second Régiment Suisse au service de sa majesté impériale et royale NAPOLÉON I^{er}

Avis aux jeunes et braves Vaudois.

Quatre régiments suisses se forment dans ce moment pour moissonner les lauriers de la victoire sous l'invincible empereur des Français, le grand NAPO-LÉON. — Jamais il n'y eut d'époque plus favorable aux jeunes gens qui désirent servir que celle où nous sommes ; jamais le mérite militaire n'eut autant de moyens de se faire connaître; jamais il n'eut en perspective des récompenses telles que le simple soldat même peut en espérer. - Jeunes Vaudois! saisissez promptement l'occasion: vous êtes certains qu'avec une bonne conduite vous pourrez vous avancer rapidement jusqu'aux grades les plus éminents; la fortune et les honneurs sont actuellement la récompense des braves ; puisque les soldats du grand Napoléon sont ses enfants, ne négligez pas de vous prévaloir de l'avantage inappréciable qu'il vous offre en vous admettant sous ses drapeaux. - Notre digne gouvernement, et à son exemple plusieurs de nos communes, ont si bien senti l'avantage qui en résultera et pour la patrie et pour ses habitants, qu'il a été décerné des primes d'encouragement à ceux qui entrent dans la belle carrière qui s'ouvre pour la jeunesse.

Ceux qui voudront en profiter n'ont qu'à se présenter sans délai au citoyen Pache, chef de recrutement et capitaine dans le second régiment, sous le commandement de M. le colonel de Castella de Berlens, à Lausanne, Montée de St-François, 1.

names and positive designate and inclusively his